

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 18

3 janvier 2012

SOMMAIRE

6922767 Holding Sàrl	826	Logistique Europe S.A.	841
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l.	830	Lombard International Assurance S.A. ...	842
Commerzbank Finance 3 S.à r.l.	826	LSF5 Roundup Holdings S.à r.l.	842
Computer Resources International Group	837	Luxbela	830
Cramex S.A. - SPF	828	Medicalex S.A.	841
EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H.	839	Memphis Investments S.A.	851
Enilec S.à r.l.	849	Memphis Investments S.A.	861
Ermamax SA	829	Memphis Investments S.A.	862
Financière Viking S.A.	842	Merrill Lynch S.A.	840
FMI S.A.	821	M.H.E. S.A.	846
Fortis L FoF	832	M.H.R. Trading Company S.à r.l.	849
GMFM S.à r.l.	851	Milano Holdings S.à r.l.	862
Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l.	854	Mississippi Investments S.A.	863
Innova Holdings S.A.	837	MKF McKelcey Funds S.A.	846
IREEF - One Finsbury Circus London Pro- pCo S.à r.l.	862	Modesty, S.à r.l.	863
IRE UK III	825	Mousseluxe S.à r.l.	864
Jajah Technologies S.A.	853	Moussepage S.à r.l.	864
John Deere Holding Canada S.à r.l.	818	Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l.	864
L2P Management S.à r.l.	843	Musty Architectes S.à r.l.	864
Labon Investments S.A.	835	Orion IPDL 3 S.à r.l.	861
L'Alpic, Sàrl	833	Pacific Drilling S.A.	846
Leopard Germany Property Ed Bavaria 2 S.à r.l.	833	PG International S.A. - Polaris Group In- ternational S.A.	839
Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à r.l.	833	Prologis European Holdings XXV S.à r.l.	845
Linston S.P.F.	836	Relic S.A.	842
Live In the World S.A.	840	Sarasin Investmentfonds	863
Live In the World S.A.	840	Shepherd Capital	832
LM-C S.à r.l.	840	Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine- Italie S.A.	833
Logistique Europe S.A.	841	Sodesoft S.à r.l.	836
Logistique Europe S.A.	841	Surrey Healthcare Investments	821
		Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.	821
		Zellbios S.A.	825

John Deere Holding Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.760.

In the year two thousand and eleven, on the second day of the month of November.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

John Deere Holding S.à r.l., a private limited liability company existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies register (hereinafter, the Sole Shareholder),

Here duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party representing the whole corporate capital requests the notary to act that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in the Grand Duchy of Luxembourg under the name John Deere Holding Canada S.à r.l. (hereinafter, the Company), with registered office at 43, avenue J F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, established pursuant to a deed of the undersigned notary dated October 21, 2011, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-), represented by twenty five thousand (25,000) shares in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two Euros (EUR 2) to raise it from its present amount of twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-) to five thousand and two Euro (Euro 25,002) by the creation and issuance of two (2) shares all with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the "New Shares") and all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for all the New Shares and to fully pay them up in a nominal amount of two Euros (EUR 2) together with a share premium in the amount of four hundred forty four thousand nineteen Euros (EUR 444,019) by contribution in kind for a total amount of four hundred forty four thousand twenty one Euros (EUR 444,021) consisting in the contribution by the Sole Shareholder to the Company, of the following shares:

(i) three hundred twenty (320) shares of the company John Deere Limited, with registered office at 295 Hunter Road, Grimsby, Ontario, Canada, L3M 4H5, a corporation amalgamated under the Canada Business Corporations Act by Certificate of Amalgamation effective October 29, 2007, corporation number 445171-6, without a nominal value, representing 0,01 % of the share capital of John Deere Limited, prenamed, and valued at three hundred eighty eight thousand United States Dollars (USD 388,000) being equivalent to two hundred eighty thousand nine hundred ninety Euros (EUR 280,990) at the exchange rate of 1 USD /0.7242 EUR (the "Canadian Contributed Shares");

(ii) three (3) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CDN 1) each of the company John Deere Holding Brazil S.à r.l., with registered office at 43, avenue J F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, under process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, together with related share premium of two hundred twenty eight thousand one hundred eighty nine Canadian Dollars (CDN 228,189) for a total amount of two hundred twenty eight thousand one hundred ninety two Canadian Dollars (CDN 228,192) being the equivalent of one hundred sixty three thousand thirty two Euros (EUR 163,032) at the exchange rate of 1 CAD /0.7144 EUR (the "Luxembourg Contributed Shares");

(all together the "Contributed Shares")

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

(i) - a contribution declaration of John Deere Limited, prenamed, attesting that the Canadian Contributed Shares are freely transferable;

- a declaration from the managers of the Company;

(ii) - a contribution declaration of John Deere Holding Brazil S.à r.l., prenamed, attesting that the Luxembourg Contributed Shares are freely transferable;

- a declaration from the managers of the Company;

Effective implementation of the contribution

The Sole Shareholder declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributed Shares and possesses the power to dispose of them, they being legally and conventionally freely transferable;
- the contribution of such shares is effective as from November 2, 2011, without qualification;
- all further formalities are in course in the jurisdictions of the location of the Contributed Shares, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. "The subscribed share capital is set at twenty five thousand and two Euros (EUR 25,002) represented by twenty five thousand and two (25,002) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any share premium paid on the subscription of given shares shall always remain attached to the shares on which it has been paid and shall be reimbursed exclusively to the owners of such shares. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand euro (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the date first written above.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Am zweiten November zweitausendundelf.

sind vor dem unterzeichneten Notar, Maître Francis Kessler, ansässig in Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg,

folgende Personen erschienen:

John Deere Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die nach luxemburgischem Recht besteht, mit eingetragenem Sitz in 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, deren Eintragung beim Gesellschafts- und Handelsregister in Luxemburg beantragt wurde (nachfolgend der „Alleinige Gesellschafter“),

ordentlich vertreten durch Frau Sofia Afonso-Da Chao Conde, Privatangestellte, geschäftsansässig in 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Die erteilte Vollmacht, welche „ne varietur“ von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar paraphiert wurde, bleibt als Anhang an die vorliegende Urkunde angefügt, um gleichzeitig bei den Registrierungsbehörden eingereicht zu werden.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ersucht den Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Die erschienene Person ist alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die im Großherzogtum Luxemburg unter der Bezeichnung John Deere Holding Canada S.à r.l. (nachfolgend die Gesellschaft) mit eingetragenem Sitz in 43, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet wurde und besteht, deren Eintragung im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg beantragt wurde, die gemäß einer Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. Oktober 2011 gegründet wurde und deren Veröffentlichung im Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, derzeit vorbereitet wird.

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) festgelegt und setzt sich zusammen aus fünfundzwanzigtausend (25.000) registrierten Anteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1,-).

III. Der Alleinige Gesellschafter beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft von derzeit fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) um zwei Euro (EUR 2,-) auf fünfundzwanzigtausendundzwei Euro (EUR 25.002,-) zu erhöhen. Dies soll

durch Schaffung und Ausgabe von zwei (2) Anteilen mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1) (die „Neuen Anteile“) geschehen, die allesamt mit denselben Rechten und Pflichten wie die vorhandenen Anteile ausgestattet sind.

Zeichnung - Bezahlung

Der Alleinige Gesellschafter erklärt, alle Neuen Anteile zu zeichnen und in Höhe eines Nennwerts von zwei Euro (EUR 2,-) zuzüglich eines Aufpreises in Höhe von vierhundertvierundvierzigtausendundneunzehn Euro (EUR 444.019,-) durch eine Sacheinlage im Gesamtwert von vierhundertvierundvierzigtausendundeinundzwanzig Euro (EUR 444.021,-) vollständig einzuzahlen. Dazu wird der Alleinige Gesellschafter folgende Anteile in die Gesellschaft einbringen:

(i) (320) Anteile der Gesellschaft John Deere Limited, mit eingetragenem Sitz in 295 Hunter Road, Grimsby, Ontario, Canada, L3M 4H5, eingetragen unter Nummer 445171-6, ohne Nennwert, die 0,01 % des Stammkapitals der vorbezeichneten John Deere Canada Limited darstellen und deren Wert mit dreihundertachtundachtzig US-Dollar (USD 388.000), entsprechend zweihundertachtzigtausend neunhundertneunzig Euro (EUR 280.990,-) zu einem Wechselkurs von 1 USD/0,7242 EUR angesetzt wird (die „Eingebrachten Kanadischen Anteile“);

(ii) drei (3) mit einem Nennwert von jeweils einem kanadischen Dollar (1 CDN) Anteile der vorbezeichneten John Deere Holding Brazil S.à r.l., mit eingetragenem Sitz in 43, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxemburg, deren Eintragung beim Gesellschafts- und Handelsregister in Luxemburg beantragt wurde, die 0,01 % des Stammkapitals der vorbezeichneten John Deere Holding Brazil S.à r.l. darstellen und deren Wert mit zweihundertachtundzwanzigtausendeinhundertzweiundneunzig kanadischen Dollar (CDN 228.192) entsprechend einhundertdreiundsechzigtausend zweiunddreißig Euro (EUR 163.032) zu einem Wechselkurs von 1 CAD/0,7144 EUR angesetzt wird (die „Eingebrachten Luxemburgischen Anteile“);

(zusammen die „Eingebrachten Anteile“)

Nachweis über das Bestehen und den Wert der Einlage

Das Bestehen und der Wert der Sacheinlage wurden wie folgt nachgewiesen:

(i) - eine Einlageerklärung der vorbezeichneten John Deere Canada Limited, in der bescheinigt wird, dass die Eingebrachten Kanadischen Anteile frei übertragbar sind;

- eine Erklärung der Geschäftsleiter der Gesellschaft;

(ii) - eine Einlageerklärung der vorbezeichneten John Deere Holding Brazil S.à r.l., in der bescheinigt wird, dass die Eingebrachten Luxemburgischen Anteile frei übertragbar sind;

- eine Erklärung der Geschäftsleiter der Gesellschaft;

Wirksame Umsetzung der Einlage

Der Alleinige Gesellschafter erklärt, dass:

- er alleiniger und uneingeschränkter Eigentümer der Eingebrachten Anteile und überdies befugt ist, diese zu veräußern, da sie dem Gesetz und den Usancen zufolge frei übertragbar sind;

- die Einbringung dieser Anteile ab dem 2. November 2011 uneingeschränkt wirksam wird;

- alle weiteren Formalitäten bei den Gerichtsbarkeiten der Orte der Eingebrachten Anlagen beantragt wurden, um die Übertragung ordnungsgemäß durchzuführen und zu formalisieren, damit diese überall und gegenüber Dritten wirksam wird.

IV. Aufgrund der vorstehend beschriebenen Kapitalerhöhung wird Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft geändert und lautet ab sofort wie folgt:

Art. 5. „Das gezeichnete Stammkapital wird auf fünfundzwanzigtausendundzwei Euro (EUR 25.002,-) festgelegt, aufgeteilt in fünfundzwanzigtausendundzwei (25.002) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (EUR 1).

Zusätzlich zu dem ausgegebenen Kapital kann ein gesondertes Konto, ein so genanntes Share Premium Account, eröffnet werden, auf das ein etwaiger Aufpreis überwiesen wird, der für Anteile über den Nennwert hinaus bezahlt wird. Ein bei der Zeichnung bestimmter Anteile bezahlter Aufpreis bleibt stets mit den Anteilen verbunden, für die er gezahlt wurde, und wird ausschließlich den Inhabern dieser Anteile zurückbezahlt. Der Betrag auf dem Share Premium Account kann für die Bezahlung von Anteilen verwendet werden, die die Gesellschaft von ihrem (ihren) Gesellschafter(n) zurückkauft, um jegliche realisierte Nettoverluste auszugleichen, Ausschüttungen an den (die) Gesellschafter in Form einer Dividende vorzunehmen oder Mittel der gesetzlich vorgeschriebenen Rücklage zuzuführen.“

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Vergütung oder Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft infolge dieser Gesellschafterversammlung entstehen, werden auf rund zweitausend Euro (EUR 2.000,-) geschätzt.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung der Versammlung standen, wurde diese daraufhin vertagt.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der erschienenen Person in englischer Sprache abgefasst wurde, gefolgt von einer Version in deutscher Sprache.

Auf Verlangen dieser erschienenen Person und bei Differenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text ist die englische Version maßgebend.

DAHER wurde die vorliegende Urkunde in Esch-sur-Alzette am oben genannten Datum aufgesetzt.

Nachdem das Dokument dem Stimmrechtsinhaber der erschienenen Person verlesen wurde, dessen Nachname, Vorname, Familienstand und Wohnort dem Notar bekannt sind, hat er die vorliegende Originalurkunde gemeinsam mit uns, dem Notar, unterschrieben.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14952. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163333/176.

(110188892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Surrey Healthcare Investments, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 140.700,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 141.014.

—
EXTRAIT

L'associé unique dans ses résolutions du 29 novembre 2011 a pris note du non renouvellement de la candidature de Monsieur Jean-Claude STOFFEL aux fonctions de gérant de la société.

L'associé unique dans ses résolutions du 29 novembre 2011 a renouvelé les mandats des autres gérants:

- Stéphane KOFMAN, gérant de catégorie A, 19, boulevard Malesherbes, F-75008 Paris, France,
- Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Stéphanie GRISIUS, gérant de catégorie B, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

En outre l'associé unique a nommé des gérants supplémentaires:

- Karen DEAL, gérant de catégorie A, 12, Charles II Street, SW1Y4QU Londres, Royaume-Uni,

- Manuel HACK, gérant de catégorie B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Les mandats des gérants prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Pour SURREY HEALTHCARE INVESTMENTS

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2011164109/24.

(110190090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

FMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 34.488.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163253/10.

(110189168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 771.790,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.782.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vector Cambium Holdings (Cayman), Ltd., a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee with professional address residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register, incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 22 September 2011, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Company").

II.- That the 140,000 (one hundred forty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 631,790 (six hundred thirty-one thousand seven hundred ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 140,000 (one hundred forty thousand United States Dollars) to USD 771,790 (seven hundred seventy-one thousand seven hundred ninety United States Dollars) by the issue of 631,790 (six hundred thirty-one thousand seven hundred ninety) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
3. Subscription and payment by Vector Cambium Holdings (Cayman), Ltd. of the new shares by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 631,790 (six hundred thirty-one thousand seven hundred ninety United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 140,000 (one hundred forty thousand United States Dollars) to USD 771,790 (seven hundred seventyone thousand seven hundred ninety United States Dollars) by the issue of 631,790 (six hundred thirty-one thousand seven hundred ninety) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a receivable amounting to USD 631,790 (six hundred thirty-one thousand seven hundred ninety United States Dollars) (the "Receivable"), (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares through the Contribution.

Valuation

The valuation of USD 631,790 (six hundred thirty-one thousand seven hundred ninety United States Dollars) has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value effective as of 28 October 2011, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Vector Cambium Holdings (Cayman), Ltd.: 771,790 (seven hundred seventyone thousand seven hundred ninety) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

All the 771,790 (seven hundred seventy-one thousand seven hundred ninety) shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that it shall now be read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 771,790 (seven hundred seventy-one thousand seven hundred ninety United States Dollars), represented by 771,790 (seven hundred seventy-one thousand seven hundred ninety) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand two hundred euro (€ 2,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Vector Cambium Holdings (Cayman), Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social sis à Walker Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Cayman (l'«Associé Unique»),

ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée avec adresse professionnelle sise à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «Vector Cambium (Lux) 1, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire soussigné du 22 septembre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II.- Que les 140.000 (cent quarante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation préalable;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 631.790 USD (six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 140.000 USD (cent quarante mille Dollars

Américains) à 771.790 USD (sept cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt dix Dollars Américains) par l'émission de 631.790 (six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, le tout devant être libéré par apport en nature;

3. Souscription et paiement par Vector Cambium Holdings (Cayman), Ltd. des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 631.790 USD (six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) afin de le porter de son montant actuel de 140.000 USD (cent quarante mille Dollars Américains) à 771.790 USD (sept cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt dix Dollars Américains) par l'émission de 631.790 (six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-dix) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature d'une créance s'élevant à 631.790 USD (six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) (la «Créance»), (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales au moyen de l'Apport.

Evaluation

L'évaluation du montant de 631.790 USD (six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-dix Dollars Américains) a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 28 octobre 2011, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Vector Cambium Holdings (Cayman), Ltd.: 771.790 (sept cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.

Toutes les 771.790 (sept cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt dix) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 771.790 USD (sept cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt dix Dollars Américains) représenté par 771.790 (sept cent soixante et onze mille sept cent quatre-vingt dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'Apport, ont été estimés à deux mille deux cents euros (€ 2.200,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, ce mandataire de la partie comparante a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14946. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011162993/178.

(110188896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Zellbios S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 153.201.

Les statuts coordonnés au 10/11/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 29 /11/2011.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2011163024/12.

(110189067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

IRE UK III, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 156.696.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 31 Oktober 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 31 Oktober 2011 beschlossen, mit Wirkung vom 1 November 2011 an,

1. Herrn Mark Weeden, „chartered accountant“, geboren am 4 Dezember 1954 in London, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg als Klasse B Geschäftsführer und

2. Frau Muriel Grandmaison, „Company administrator“, geboren am 8 April 1969 in Stavelot, Belgien, geschäftsansässig in 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg als Klasse A Geschäftsführerin abzugeben

sowie

3. Frau Marion Geniaux, „senior fund finance manager“, geboren am 24 Januar 1984 in Bordeaux, Frankreich, geschäftsansässig in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg als Geschäftsführerin und

4. Herrn Fabrice Coste, „manager“, geboren am 1 April 1973 in Liège, Belgien, geschäftsansässig in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Außerdem wurde beschlossen,

5. die Amtsausführung von Frau Sandra Richter von Klasse A Geschäftsführerin auf Geschäftsführerin zu ändern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17.11.2011.

Marion Geniaux / Fabrice Coste

Geschäftsführerin / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011164265/26.

(110189814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

6922767 Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.228.377.768,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.792.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163030/11.

(110189016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Commerzbank Finance 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 158.287.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of November;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Commerzbank AG, a credit institution organized under the laws of Germany, with registered office at Kaiserplatz, D-60311 Frankfurt/Main, Germany, registered with the lower court (Amtsgericht) of Frankfurt/Main under number HRB 32000, acting through its Luxembourg Branch with registered office at 25, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 119317 (Coba Lux),

here represented by M^e Jan BÖING, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; which proxy shall be signed „ne varietur. by the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed for the purpose of registration.

Coba Lux is the sole shareholder of Commerzbank Finance 3 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158287, incorporated by deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette, on 1 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 754 of 19 April 2011 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the said notary Francis KESSELER, dated 13 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 787 of 21 April 2011.

WHEREAS

The issued share capital of the Company is currently set at fifty-two thousand six hundred and thirty-one Euros (EUR 52,631.-), represented by (i) fifty thousand (50,000) ordinary parts (the Ordinary Parts) and (ii) two thousand six hundred and thirty-one (2,631) redeemable preference parts (the Preference Parts, and, together with the Ordinary Parts, the Parts), each with a nominal value of one euro (EUR 1.-), and all entirely subscribed and fully paid up. Coba Lux is holding all Parts.

After this had been set forth, Coba Lux representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder of the Company resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of two thousand six hundred thirty-one Euros (EUR 2,631.-), so as to bring it from its present amount of fifty-two thousand six hundred and thirty-one Euros (EUR 52,631.-) to an amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000.-) by the cancellation of two thousand six hundred thirty-one (2,631) Preference Parts in the Company and the reimbursement of the Preference Parts so cancelled to Coba Lux. The reimbursement of the Preference Parts shall be realised on or about 16 November 2011 by a cash payment to Coba Lux of one hundred thirty-five million one hundred eighty-nine thousand nine hundred eighty-two Euros (EUR 135,189,982.-).

As a consequence of the above, Coba Lux now holds fifty thousand (50,000) Ordinary Parts in the Company.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolved to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association (all other provisions of such article 6 remaining unchanged) in order to reflect the foregoing resolutions, so as to read as follows:

“ **Art. 6.** The issued share capital of the Company is fixed at fifty thousand Euros (EUR 50,000.-), represented by fifty thousand (50,000) ordinary parts (the “Ordinary Parts”), each with a nominal value of one euro (EUR 1.-) and all entirely subscribed and fully paid up.”

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolved to grant the broadest powers to any two managers of the Company, acting jointly, to implement the aforementioned resolutions and to sign and execute on behalf of the Company any agreement and document, and generally to do anything necessary or useful in connection with the aforementioned capital reduction.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand two hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version française de ce qui précède:

L’an deux mille onze, le seizième jour de novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Commerzbank AG, une institution de crédit constituée sous le droit allemand, avec siège social à Kaiserplatz, D-60311 Frankfurt/Main, République Fédérale Allemande, enregistrée au tribunal d'instance (Amtsgericht) de Frankfurt/Main sous le numéro HRB 32000, agissant par sa succursale luxembourgeoise avec siège social au 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119317 (Coba Lux),

ici représentée par Maître Jan BÖING, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé; laquelle procuration sera signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Coba Lux est l'associé unique de Commerzbank Finance 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158287, constituée par un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 19 avril 2011 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Francis KESSELER, le 13 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1948 du 6 octobre 2009.

CONSIDERANT

Le capital émis de la Société est actuellement fixé à cinquante-deux mille six cent trente et un Euros (EUR 52.631,-), divisé en (i) cinquante mille (50.000) parts ordinaires (les Parts Ordinaires) et (ii) deux mille six cent trente et une (2.631) parts préférentielles remboursables (les Parts Préférentielles, et, ensemble avec les Parts Ordinaires, les Parts), ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, et toutes libérées entièrement souscrites et libérées. Coba Lux est le détenteur de toutes les Parts.

Après avoir établi ce qui précède, Coba Lux, représentant l'intégralité du capital social de la Société, demande au notaire instrumentaire de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique de la Société a décidé de réduire le capital émis de la Société d'un montant de deux mille six cent trente et un Euros (EUR 2.631,-), de manière à porter son montant actuel de cinquante-deux mille six cent trente et un Euros (EUR 52.631,-) à un montant de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) par l'annulation de deux mille six cent trente et une (2.631) Parts Préférentielles de la Société et le remboursement des Parts Préférentielles ainsi annulées au bénéfice de Coba Lux. Le remboursement des Parts Préférentielles doit être réalisé le, ou aux environs du, 16 novembre 2011 par un paiement en espèces au bénéfice de Coba Lux d'un montant de cent trente-cinq millions cent quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros (EUR 135.189.982,-).

En conséquence de ce qui procède, Cobra Lux détient désormais cinquante mille (50,000) Parts Ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

L'unique associé de la Société a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société (toute autre disposition de cet article 6 restera inchangée) de manière à refléter les résolutions susmentionnées, lequel a désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts ordinaires (les «Parts Ordinaires»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et toutes entièrement souscrites et libérées.»

Troisième résolution

L'unique associé de la Société a décidé de conférer les pouvoirs les plus étendus à deux gérants de la Société, agissant conjointement, afin de mettre en oeuvre les résolutions susvisées et de signer et exécuter au nom de la Société tout contrat ou document et, de manière générale d'entreprendre toutes actions nécessaires ou utiles en relation avec la réduction de capital susmentionnée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille deux cents Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. BÖING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 novembre 2011. LAC/2011/51055. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163120/130.

(110188661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Cramex S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 14.700.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 7 novembre 2011 a renouvelé les mandats des administrateurs.

- Madame Michelle DELFOSSE, Administrateur, ingénieur civil, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Madame Stéphanie GRISIUS, Administrateur, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, Administrateur-Président, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'assemblée générale du 7 novembre 2011 a renouvelé le mandat du Commissaire aux comptes:

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42, rue des Cerises, L-6113 Junglinster, R.C.S. Luxembourg B 113.620

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Pour CRAMEX S.A. - SPF

Société de Gestion de Patrimoine Familial

Référence de publication: 2011163845/21.

(110190093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Ermax SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 156.661.

L'an deux mil onze, le vingt-cinquième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Nora KACEM, employée privée, résidant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L -2420 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ERMAX S.A., avec siège social au 11A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 156661, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 octobre 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2773 du 16 décembre 2010 (la "Société"),

en vertu des pouvoirs lui conférés par décisions du conseil d'administration de la Société, prises en sa réunion du 7 novembre 2011.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé „ne varietur“ par la personne comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle personne comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

2.- Qu'aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le conseil d'administration de la Société est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de TRENTE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-) à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (EUR 2.500.000,-), par la création et l'émission de vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix (24.690) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

3.- Que dans sa réunion du 7 novembre 2011, le conseil d'administration de la Société a décidé de réaliser l'entièreté de l'augmentation de capital et donc jusqu'à concurrence de EUR 2.469.000,(deux millions quatre cent soixante-neuf mille Euros),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) au montant total de deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-), par création de 24.690 actions nouvelles de cent euros (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le conseil d'administration a par ailleurs décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'Associé Unique actuel de la Société.

4.- La justification de la souscription de capital par ledit Associé Unique et du paiement d'EUR 2.469.000,- (deux millions quatre cent soixante-neuf mille Euros),

est constatée par le notaire instrumentant, sur le vu d'un bulletin de souscription et d'un certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à EUR 2.500.000,- (deux millions cinq cent mille Euros) de sorte que l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille Euros (EUR 2.500.000,-) représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts sauf que le droit préférentiel de souscription des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles doit être respecté en toutes circonstances, même en cas d'apport en nature. La Société pourra, aux termes et conditions prévus par la loi, racheter ses propres actions.»

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de trois mille Euros (EUR 3.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Nora Kacem, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 novembre 2011. LAC/2011/52481. Reçu 75, €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164546/62.

(110190477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 325.000.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.841.

—
AUSZUG

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 23. November 2011 zwischen der Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts (société à responsabilité limitée), mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 173.711.148,60 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 128.975 (die Allianz Finance II) als Käufer und der YAO Investments S.à .l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, ausgestattet mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 25.100.000 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 120.608 als Verkäufer, geht hervor, dass die YAO Investments S.à r.l. ihre gesamte Beteiligung an der Gesellschaft, bestehend aus 175.000 Anteilen, an die Allianz Finance II, mit Wirkung zum 23. November 2011, übertragen hat.

Aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 23. November 2011 zwischen der Allianz Finance II als Käufer und der Allianz Lebensversicherungs-AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 19, Reinsburgstraße in D-70178 Stuttgart, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter Nummer HRB 20231 als Verkäufer, geht hervor, dass die Allianz Lebensversicherungs-AG ihre gesamte Beteiligung an der Gesellschaft, bestehend aus 825.000 Anteilen, an die Allianz Finance II, mit Wirkung zum 23. November 2011, übertragen hat.

Die Allianz Finance II hält demnach mit Wirkung zum 23. November 2011 die gesamten 3.250.000 Anteile der Gesellschaft.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2011163767/31.

(110189731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Luxbela, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 164.903.

—
STATUTS

L'an deux mille onze , le vingt-trois novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

VDT Investment S.A., société anonyme, avec siège social à L-2561 Luxembourg, 11, rue de Strasbourg, représentée par deux de ses administrateurs savoir Monsieur Erik de Toffol et Madame Volha Andreyeva, tous les deux avec adresse professionnelle à Luxembourg, habilités à engager la Société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire des parts ci-après créées une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec restaurant et hébergement d'au moins quinze chambres, ainsi que toutes opérations, industrielles, commerciales ou financières, mo-

bières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "LUXBELA".

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500.-(douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Aussi longtemps que la société ne compte qu'un seul associé, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer.

Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente-et-un décembre deux mille onze.

Souscription et Libération

Les 100 (cent) parts sociales sont souscrites par l'associé unique la société VDT Investment S.A., prénommée.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Madame Volha ANDREYEVA, née le 7 mars 1981 à Vitebsk (Biélorussie), demeurant à professionnellement à L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.

La société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant.

2. Le siège social est fixé à L-1417 Luxembourg, 13, rue Dicks.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.200.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. DE TOFFOL, V. ANDREYEVA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52437. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163391/83.

(110189448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 novembre 2011, enregistré à Luxembourg A.C., 22 novembre 2011, LAC/2011/51752.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société d'Investissement à Capital Variable «FORTIS L FoF», ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 3 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 217 du 6 avril 1998, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2207 du 18 octobre 2010.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 octobre 2011, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Les livres et documents sociaux de la société resteront déposés pendant la durée de cinq ans à l'ancien siège social de la société dissoute au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163895/22.

(110189698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Shepherd Capital, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.295.

Suite à la résiliation du contrat de Banque Dépositaire et de Domiciliation, il résulte que:

- Le siège social de la Société est transféré du 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, Luxembourg à partir du 1^{er} Novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Novembre 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Nathalie SCHROEDER / Géraldine DISEUR

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2011163648/17.

(110188999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Leopard Germany Property Ed Bavaria 2 S.à r.l.).**

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.
R.C.S. Luxembourg B 160.761.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011163354/13.

(110189033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

SIBELIT, Société de l'Itinéraire Benelux-Lorraine-Italie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 115.537.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2010

Nomination d'un réviseur d'entreprises appelé à exercer les fonctions de commissaire de la société.

L'Assemblée générale décide de nommer en qualité de réviseur d'entreprises appelé à exercer les fonctions de commissaire de la société SIBELIT pour une durée d'un exercice - avec clôture de la mission à la date de l'Assemblée générale ordinaire portant sur l'exercice 2010: la société PricewaterhouseCoopers, à Luxembourg.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.

Nomination d'administrateurs

L'Assemblée accepte et prend acte des démissions de:

- Monsieur Alain DECLERCQ
- la SA Transport et Logistique Partenaires, représenté par M. Denis DOUTE
- Monsieur Emmanuel CHEREMITINSKI

L'assemblée générale décide de nommer en qualité d'administrateurs, pour un mandat prenant cours à la date de la présente assemblée générale et prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

- la SAS Transport Ferroviaire Holding, 7-9 allée de l'Europe à Clichy Cedex 92615, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre, France, sous le numéro B509270138 représentée par Philippe TOUSSAINT, né à Commercy 55 (Meuse), France le 13 juin 1951, adresse professionnelle 14 viaduc J.F. Kennedy à 54052 Nancy Cedex
- Monsieur Jean-Marc LONGQUEUE, né à La Tronche (France) le 31 août 1957, adresse professionnelle 24 rue Villeneuve à 92583 Clichy La Garenne
- Monsieur Philippe BIHOUIX, né à Saint Nazaire (44) (France) le 17 novembre 1971, adresse privée 5 rue Saint-Claude à 75003 Paris

Cette résolution est adoptée par l'Assemblée Générale à l'unanimité des voix.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Laurence Peroglio.

Référence de publication: 2011164084/30.

(110189895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

L'Alpic, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5842 Hesperange, 1, Am Weichbaendchen.
R.C.S. Luxembourg B 127.252.

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

IMMOVAL SAINTE CROIX S.A., avec siège social à L-5842 Hesperange, 1, am Weichbaendchen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 97188,

ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Franck ROUAYROUX, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 1, Am Weichbaendchen, L – 5842 Hesperange.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

- qu'IMMOVAL SAINTE CROIX S.A, précitée est le seul actuel associé (l' «Associé Unique») de la société à responsabilité limitée L'ALPIC, SARL, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-5842 Hesperange, 1, am Weichbaendchen, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127252 (la «Société»), dont le siège social a été transféré au Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1232 du 21 juin 2006;

- que les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois suivant acte reçu par le notaire Tom Metzler de résidence à Luxembourg en date du 8 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2674 du 3 novembre 2008.

- que le capital social de la Société est fixé à quinze mille deux cent quarante-quatre euros quatre-vingt-seize cents (EUR 15.244,96) divisé en mille (1.000) parts de quinze virgule vingt-quatre mille quatre cent quatre-vingt-seize euros (EUR 15,24496) chacune, entièrement libérées.

Ensuite, la partie comparante, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide d'étendre l'objet social à de nouvelles activités dans le domaine de l'électronique et de l'événementiel et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger:

- l'acquisition de tous biens et droits immobiliers pour leur administration et pour leur exploitation par bail, location ou autrement, ainsi que tous autres immeubles, droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- la prise d'intérêt ou de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés ayant un objet similaire, notamment par voie d'apport, de fusion, d'achat de titres ou de droits sociaux.

- la gestion de portefeuille de valeurs mobilières ainsi que toutes activités fonctionnelles pouvant être nécessitées par la gestion et l'administration de sociétés dans lesquelles la société détient une participation ou dans toutes sociétés placées sous une même direction,

- toutes opérations patrimoniales, mobilières, immobilières, financières ou industrielles ou commerciales ainsi que toute opération de nature à favoriser directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet.

- l'étude, la conception, la recherche, le développement, la réalisation, la production, la commercialisation, la vente, la gestion, la location et l'installation de matériel et de réseaux de communication, de matériel électronique, informatique (software et hardware), audiovisuel, électrique, mécanique et mécanique de précision ainsi que tous autres produits ou services, aussi bien de haute technologie, se rapportant aux secteurs précités;

- la réalisation de tous travaux de marketing, de conseil d'étude et de promotion en matière de communication et l'organisation de tous événements audiovisuels et médiatiques y compris l'organisation de cours et de séminaires;

La société pourra également contracter tous emprunts avec ou sans garantie hypothécaire auprès de tous organismes et établissements financiers à des conditions de taux et de durée d'amortissement à définir.»

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la société qui commencera désormais le premier janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours ayant débuté le premier mars 2011 se clôturera le 31 décembre 2011.

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu le comparant attentif au fait qu'avant toutes nouvelles activités commerciales de la société présentement précisées, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social étendu, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et résidence, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Franck Rouayroux, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 novembre 2011. LAC / 2011 / 51900. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163348/74.

(110189444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Labon Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.944.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze,

le quatorze novembre.

Par-devant, Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «HONG KONG FOUR SEASONS LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Hong Kong, établie et ayant son siège social à BLK A, 15/F Hillier Comm. Bldg, 65-67 Bonham Strand East, Sheung Wan, Hong Kong, ci-après désignée: «le mandant».

Lequel mandant est ici représenté par:

Madame Orietta RIMI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

ci-après désignée: «la mandataire»,

en vertu d'une procuration générale donnée à Luxembourg, le 31 octobre 2011,

ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire sous-signé, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui.

Laquelle mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société «LABON INVESTMENTS S.A.» (la «Société») une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 114 944, a été constituée suivant acte notarié dressé en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1128 du 10 juin 2006.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (100, EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société «LABON INVESTISSEMENTS S.A.», prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu successivement propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, qu'il, en tant qu'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur ou le cas échéant, le registre des actionnaires nominatifs ont été annulés à partir de ce jour, en présence du notaire instrumentaire.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, instrumentant le présent acte.

Signé: O. RIMI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15450. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011163362/51.

(110189154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Sodesoft S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7636 Ernzen, 25, Montée d'Ernzen.

R.C.S. Luxembourg B 84.638.

L'an deux mille onze, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Pascal VANSPOUWEN, employé privé, né à Vielsalm le 3 octobre 1971 (Belgique) (matricule: 1971 10 03 552), demeurant à L7636 Ernzen, 25, Montée d'Ernzen.

Le comparant agissant en sa qualité d'associé unique représentant l'intégralité du capital social, de la société à responsabilité limitée «SODESOFT, S.à r.l.», avec siège social à L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen (matr: 2001 2416 319),

constituée suivant acte reçu par le notaire Edmond Schroeder, alors de résidence à Mersch en date du 15 novembre 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 434 du 19 mars 2002,

ayant reçu sa dénomination actuelle suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors de résidence à Mersch en date du 22 juin 2002, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1315 du 11 septembre 2002,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 84.638. L'associé unique a ensuite requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associé unique transfère le siège social de L-1311 Luxembourg, 19, boulevard Marcel Cahen, vers L-7636 Ernzen, 25, Montée d'Ernzen et en conséquence décide modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la société est établi à Ernzen. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.»

Frais.

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 600,- €.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pascal VANSPOUWEN, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 23 novembre 2011. Relation: DIE/2011/11188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Ries.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164930/37.

(110190406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

Linston S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.773.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 11 novembre 2011

Le Conseil d'Administration décide de nommer BPH FINANCE S.A., ayant son siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B – 51.675 au poste de déléguée à la gestion journalière des affaires de la Société.

Pour la Société

Référence de publication: 2011163373/11.

(110189009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

**C.R.I. Group, Computer Resources International Group, Société Anonyme,
(anc. Innova Holdings S.A.).**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.
R.C.S. Luxembourg B 158.196.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of November.

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of “INNOVA HOLDINGS S.A.”, a corporation under Luxembourg Law, having its registered offices in L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, incorporated by deed of notary Joseph ELVINGER, residing in Luxembourg, on 12 January 2011, published in the “Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C”, number 693 of 12 April 2011, registered at the Trade and Companies’ Register in Luxembourg-City under section B and number 158.196.

The meeting was opened with Mr Stéphane BROUSSAUD, companies’ director, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Laurence TRAN, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Aude SZTERNBERG, corporate officer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the Company’s name from “INNOVA HOLDINGS S.A.” to “Computer Resources International Group”, in summary “C.R.I. Group”.

2. Subsequent amendment of article 2 of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 2.** The Company’s name is “Computer Resources International Group”, in summary “C.R.I. Group”.”

3. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed “ne varietur” by the appearing persons.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting decides to modify the Company’s name from “INNOVA HOLDINGS S.A.” to “Computer Resources International Group”, in summary “C.R.I. Group”.

Second resolution:

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend article 2 of the Articles of Incorporation, which will from now on have the following wording:

“ **Art. 2.** The Company’s name is “Computer Resources International Group”, in summary “C.R.I. Group”.”

There being no further business on the agenda, the meeting is terminated.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the English text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INNOVA HOLDINGS S.A.», avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 12 janvier 2011, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 693 du 12 avril 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 158.196.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane BROUSSAUD, dirigeant d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Aude SZTERNBERG, «corporate officer», demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de «INNOVA HOLDINGS S.A.» en «Computer Resources International Group», en abrégé «C.R.I. Group».

2. Modification subséquente de l'article 2 des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «Computer Resources International Group», en abrégé «C.R.I. Group».»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination de la société de «INNOVA HOLDINGS S.A.» en «Computer Resources International Group», en abrégé «C.R.I. Group».

Deuxième résolution:

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article deux des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante;

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «Computer Resources International Group», en abrégé «C.R.I. Group».»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: S. Broussaud, L. Tran, A. Szternberg, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 novembre 2011. Relation: LAC/2011/50903. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163324/107.

(110189156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6540 Siebenaler, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 94.641.

Im Jahre zweitausendelf, den achtzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft "Lucky-Invest Holding S.A.", mit Sitz in L9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 93495, hier rechtmäßig vertreten durch ihren Delegierten des Verwaltungsrates Herrn Paul MÜLLER, Privatbeamter, wohnhaft in L-9840 Siebenaler, Maison 14.

Welche Komparentin, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft beschränkter Haftung "EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H.", mit Sitz in L-9227 Diekirch, 50, Esplanade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 94641, (matr: 1983 2406 190) gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Joseph HOFFMANN, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Echternach, am 22. November 1983, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 2 vom 4. Januar 1984,

und dass deren Satzungen mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den in Mersch amtierenden Notar Urbain THOLL, am 30. Dezember 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 498 vom 26. Mai 2005.

- Dass die Komparentin, durch ihren rechtmäßig bestellten Vertreter erklärt die alleinige Gesellschafterin vorgenannter Gesellschaft "EAST-WEST TRADING Company G.m.b.H." zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersucht, den von ihr gefassten Beschluss zu dokumentieren wie folgt:

Einzigter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftssitz von Diekirch nach Siebenaler zu verlegen. Demgemäss wird Artikel 4 der Gesellschaftssatzung angepasst und erhält folgenden Wortlaut:

« **Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Siebenaler. Er kann durch einfache Entscheidung der Geschäftsführung in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.»

Die Adresse der Gesellschaft lautet L-9840 Siebenaler, maison 14.

Kosten und Honorare

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650,- €.

Worüber Urkunde. Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Paul MÜLLER, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 18 novembre 2011 Relation: DIE/2011/11029. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Ries.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehren und zum Zwecke der Veröffentlichung im Memorial erteilt.

Ettelbruck, den 30. November 2011.

Référence de publication: 2011164536/44.

(110190328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2011.

PG International S.A. - Polaris Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.937.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 20 août 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1) renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- José CORREIA., avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,
- Géraldine SCHMIT, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg,
- Andreas VAGO, avec adresse au 17, Abel Jenő, Budapest, Hongrie

avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

2) révocation de la société A & C MANAGEMENT SERVICES, Société à responsabilité limitée, avec siège social au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, du mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} mai 2011.

3) nomination de Grant Thornton Lux Audit S.A., avec siège social au 83, Pafbruch, L-8308 Capellen, au mandat de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} mai 2011 et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164053/21.

(110189907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Live In the World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.376.

Je vous informe par la présente de ma démission en tant qu'Administrateur B de la société LIVE IN THE WORLD S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163376/10.

(110189381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Live In the World S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.376.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société LIVE IN THE WORLD S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

VERIDICE S.à r.l.

Représentée par Monsieur Jérôme Wunsch

Gérant unique

Référence de publication: 2011163377/13.

(110189381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

LM-C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3237 Bettembourg, 13, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 125.857.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163378/9.

(110189672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Merrill Lynch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 39.046.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 novembre 2011

En date du 14 novembre 2011 l'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur Gérard Joseph Albert Fabry, né le 22 juin 1694 à Namur en Belgique, avec adresse professionnelle au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant nouveau gérant de la société avec effet immédiat pour un durée de un an jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 et sera appelée à statuer sur les comptes de la Société au 31 décembre 2011.

Depuis le 14 novembre 2011, les personnes suivantes sont gérantes de la Soicété:

- Gérard Joseph Albert Fabry

- Matthew Scott Fitch

- Steen Foldberg
- Jonathan Howard Redvers Lee
- Brian William Morris
- Bradley Moore Taylor

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164020/22.

(110189715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Medicalex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 45.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011163414/11.

(110189318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.155.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant que membre de catégorie B du Conseil de surveillance de la société LOGISTIQUE EUROPE S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Alvaro Carnevale.

Référence de publication: 2011163382/10.

(110189379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.155.

Je vous informe par la présente de ma démission, avec effet immédiat, en tant que délégué à la gestion journalière et en tant que membre du Directoire de catégorie A de la société LOGISTIQUE EUROPE S.A.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

François Georges.

Référence de publication: 2011163383/10.

(110189379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Logistique Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.155.

Nous vous informons par la présente de notre démission en tant que Commissaire aux Comptes de la société LOGISTIQUE EUROPE S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

VERIDICE S.à r.l

Représentée par Monsieur Jérôme Wunsch

Gérant unique

Référence de publication: 2011163384/13.

(110189379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Relic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 125.435.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 19 septembre 2011

1. Mr. David Charles Cunnington, avec adresse à Berkeley Square, W I J 6ER Londres, Royaume-Uni, a démissionné de son mandat d'administrateur de la catégorie A, Président, de la Société avec effet au 20 septembre 2011.

2. Mr. Michael Chidiac, avec adresse au 22, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, a été nommé en tant que remplaçant de Mr. Cunnington au mandat d'administrateur de la catégorie A avec effet au 20 septembre 2011 et pour une période jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012.

3. La nomination de Mr. Godfrey Abel au mandat de Président a été acceptée avec effet au 20 septembre 2011 et pour une période jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012

4. Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- Mr. Godfrey Abel (administrateur de la catégorie A, Président)
- Mr. Michael Chidiac (administrateur de la catégorie A)
- Mr. Richard James (administrateur de la catégorie B)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Référence de publication: 2011164066/21.

(110189901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Lombard International Assurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 4, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 37.604.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 62991 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163387/10.

(110188682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

LSF5 Roundup Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.556.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163389/10.

(110188875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Financière Viking S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 66.238.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 octobre 2011, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

1) transfert du siège social de la société du 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg avec effet immédiat.

2) acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, de son mandat d'administrateur avec effet immédiat.

3) nomination de Catherine Giordano, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, au mandat d'administrateur avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

4) acceptation de la démission de A&C MANAGEMENT SERVICES, Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, rue des Romains L-8041 Strassen, de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

5) nomination de BG Consulting S.à r.l., ayant son siège social au 48A, rue Principale, L-8365 Hagen, au mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163892/23.

(110189903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

L2P Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

R.C.S. Luxembourg B 164.889.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Pardevant Nous Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT D'ACTIVITE IMMOBILIERE S.A. (en abrégé E.I.A.I. S.A.), immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 114246, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

Ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet:

- L'importation, l'exportation, la commercialisation de biens et de services industriels, ainsi que tous produits, matériels et services en rapport avec l'industrie et le service.
- La réalisation de prestations de conseil, de formation et d'études auprès des entreprises, associations, collectivités publiques et institutions; au Luxembourg et partout ailleurs dans le monde.

Ces activités concernent les principaux domaines d'intervention suivants, sans que cette liste soit exhaustive: organisation, stratégie, commerce, gestion des ressources.

La société a également pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, notamment en empruntant, en toutes monnaies, par voie d'émission et d'obligations et en prêtant aux sociétés dont il est question à l'alinéa précédent.

La société a encore pour objet l'administration de son patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne l'achat, la vente et la gestion d'immeubles propres.

En général, elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "L2P MANAGEMENT S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Esch-sur-Alzette. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille euros (€ 12.500,-), représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Le capital autorisé est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) qui sera représenté par mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des associés statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le gérant ou le conseil de gérance est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme de parts sociales avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est calculée sur base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associée unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants ou des tiers sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan - répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même l'année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Le solde du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, amortissements, charges et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la société sera transféré à la réserve légale de la société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit.

Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associée unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associée unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associée unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associée unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, l'associé (ou les associés) se réfère(nt) à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites par EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT D'ACTIVITE IMMOBILIERE S.A. (en abrégé E.I.A.I. S.A.), préqualifiée.

Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200.

Résolutions de l'associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

A) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Philippe BEGUIN, Ingénieur, né le 06 décembre 1958 à Rocourt (B), demeurant à B-4550 NANDRIN, Bois de la Croix Claire, 120,

2) Monsieur Patrick GRANDJEAN, Ingénieur, né le 05 mai 1955 à Liège (B), demeurant à B-4053 CHAUDFONTAINE (EMBOURG), rue Bovy, 4,

3) Monsieur Laurent COSTER, Ingénieur, né le 17 décembre 1966 à Montignies-sur-Sambre (B), demeurant à B-7100 LA LOUVIERE, rue des Marronniers, n°6.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de tout gérant.

B) Le siège social de la Société est établi à L-4025 Esch-sur-Alzette, 94, route de Belvaux.

Déclaration

Le notaire a attiré l'attention du comparant, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51759. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163392/144.

(110188991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Prologis European Holdings XXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.276.

Il se dégage de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée Prologis European Holdings XXV S. à r.l., n° 2051/2011 du 12 septembre 2011, reçu par devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, que celle-ci a été constituée par la société à responsabilité limitée PROLOGIS FUND MANAGEMENT S. à r.l. (associé unique).

Il se dégage de l'acte de constitution que la société Prologis European Holdings XXIV S. à r.l. du 12 septembre 2011, que la société PROLOGIS FUND MANAGEMENT S. à r.l., a constituée cette dernière en apportant toutes ces parts détenues dans la société Prologis European Holdings XXV S. à r.l., de sorte que l'associé unique de la société Prologis European Holdings XXV S. à r.l. est désormais la société Prologis European Holdings XXIV S. à r.l.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2011164045/18.

(110189970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

MKF McKelcey Funds S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 132.725.

—
RECTIFICATIF

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2010 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2010 déposé le 4 novembre 2011 no L110175332) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163422/11.

(110188796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

M.H.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.

R.C.S. Luxembourg B 96.427.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163393/9.

(110189695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Pacific Drilling S.A., Société Anonyme.

Capital social: USD 2.160.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 159.658.

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of November.

Before Us, Maître Joelle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg who will keep the original of this deed.

There appeared:

Thierry Lohest, lawyer at Loyens & Loeff, Luxembourg, acting in his capacity as a representative of the Board of Directors of Pacific Drilling S.A. a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under registration number B 159.658, with a share capital of two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2,100,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 11, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 17 May 2011, number 1021, the articles of association of which have been amended by notarial deeds of Maître Joseph Elvinger on 30 March 2011 and on 06 April 2011 and by a notarial deed of Maître Joëlle Baden acting in place of Maître Joseph Elvinger on 14 November 2011 (the Company),

by virtue of the authority conferred upon him by resolutions adopted by the Board of Directors of the Company (the Board) on 01 August 2011 and 10 November 2011, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the representative and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in her aforesaid capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

1. That the current articles of association of the Company (the Articles) provide that the issued share capital of the Company is set at two million one hundred thousand United States dollars (USD 2,100,000) divided into two hundred ten million shares without nominal value but having an accounting par value of one cent (USD 0.01) fully paid up.

2. That pursuant to Article 5.3 of the Articles, the authorised share capital of the Company has been set at fifty million United States dollars (USD 50,000,000) and that the Board is authorised to increase the Company's subscribed share capital within the limits of the authorised share capital, such Article 5 then to be amended so as to reflect the increase of capital.

3. That the Board, by resolutions adopted on 01 August 2011 and 10 November 2011 (the Board Resolutions) and in accordance with the authority conferred on it pursuant to Article 5.3 of the Articles, approved, subject to confirmation of the receipt by the Company of the relevant subscription funds (the Funds), (i) the issuance within the authorised share capital of six million (6,000,000) shares (the New Shares) to Morgan Stanley & Co LLC, Deutsche Bank Securities Inc., DnB NOR Markets, Inc., Howard Weil Incorporated, Simmons & Company International and Pareto Securities AS (together, the Subscribers) in the following amounts:

Morgan Stanley & Co LLC	3,057,600
Deutsche Bank Securities Inc.	1,531,200
DnB NOR Markets, Inc.	352,800
Howard Weil Incorporated	352,800
Simmons & Company International	352,800
Pareto Securities AS	352,800
Total	<u>6,000,000</u>

and (ii) the increase of the share capital of the Company by an amount of sixty thousand United States Dollars (USD 60,000) so as to bring the share capital from its current amount of two million one hundred thousand United States Dollars (USD 2,100,000) to the amount of two million one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 2,160,000) represented by two hundred sixteen million (216,000,000) shares.

4. That the Board Resolutions record the decision of the Board, taken in accordance with Article 5.3 of the Articles, to withdraw the preferential subscription rights of the existing shareholders of the Company and to issue the New Shares.

5. That the New Shares have been entirely paid up and fully subscribed by a contribution-in-cash to the Company of Funds in the amount of forty six million thirty five thousand United States dollars (USD 46,035,000) (of which sixty thousand United States dollars (USD 60,000) constituted share capital and forty five million nine hundred seventy five thousand United States dollars (USD 45,975,000) was allocated to the Company's share premium account) such amount having been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of:

i. a letter from Citibank confirming availability of the funds;

ii. a letter signed by Christopher Beckett for and on behalf of the Company confirming receipt of the Funds, the allocation of the Funds to share capital and share premium and the issuance of the New Shares.

6. That in accordance with the Articles, Cede & Co (nominee for the Depository Trust Company) will be registered in the shareholder register of the Company in respect of the New Shares that will be admitted to trading on the New York Stock Exchange.

7. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, Article 5.1 of the Articles of Association is therefore amended and shall be read as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at two million one hundred sixty thousand United States Dollars (USD 2,160,000) represented by two hundred and sixteen million (216,000,000) shares in registered form, without nominal value. (...)”

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Joelle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg qui aura la garde des présentes minutes.

A COMPARU:

Thierry Lohest, Avocat chez Loyens & Loeff, Luxembourg, agissant en tant que mandataire du Conseil d'Administration de Pacific Drilling S.A., une société anonyme, dont le siège social se situe au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 159.658, dont le capital social est fixé à deux million cent mille dollars américains (USD 2.100.000,-), constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 17 mai 2011, numéro 1021. Lesdits statuts ont été modifiés suivant un acte de Maître Joseph Elvinger le 30 mars 2011, le 06 avril 2011 et par un acte de Maître Joelle Baden agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger le 14 novembre 2011 (la Société),

en vertu du pouvoir qui lui a été conféré par résolutions adoptées par le Conseil d'Administration de la Société (le Conseil) en date du 1^{er} août 2011 et du 10 novembre 2011; une copie des résolutions, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel, les résolutions seront formalisées.

Lequel comparant, agissant en ladite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter les déclarations et constatations suivantes:

1. Que selon les statuts de la Société en vigueur (les Statuts), le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cent mille dollars américains (USD 2.100.000,-) divisé en deux cent dix millions d'actions sans valeur nominale mais ayant une valeur comptable de un centime de dollar américain (USD 0,01) entièrement libéré.

2. Qu'en vertu de l'Article 5.3 des Statuts, le capital autorisé de la Société a été fixé à cinquante millions de dollars américains (USD 50.000.000,-), et que le Conseil est autorisé à procéder à des augmentations du capital souscrit de la Société dans les limites du capital autorisé, lequel Article 5 étant alors à modifier de manière à refléter les augmentations de capital ainsi réalisées.

3. Que le Conseil, par résolutions adoptées du 1^{er} août 2011 et du 10 novembre 2011 (les Résolutions du Conseil) et en conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'Article 5.3 des Statuts, a approuvé, sous réserve de la confirmation de la réception des fonds en vue des souscriptions (les Fonds), (i) l'émission, dans le cadre du capital autorisé, de six millions (6.000.000) d'actions (les Nouvelles Actions) à Morgan Stanley & Co LLC, Deutsche Bank Securities Inc., DnB NOR Markets, Inc., Howard Weil Incorporated, Simmons & Company International et Pareto Securities AS (ensemble, les Souscripteurs) dans les montants suivants:

Morgan Stanley & Co LLC	3.057.600
Deutsche Bank Securities Inc.	1.531.200
DnB NOR Markets, Inc.	352.800
Howard Weil Incorporated	352.800
Simmons & Company International	352.800
Pareto Securities AS	352.800
Total	6.000.000

et (ii) l'augmentation du capital social d'un montant de soixante mille dollars américains (USD 60.000) afin de le porter de son montant actuel de deux millions cent mille dollars américains (USD 2.100.000) à deux millions cent soixante mille dollars américains (USD 2.160.000), représenté par deux cent seize millions (216.000.000) d'actions.

4. Que les Résolutions du Conseil consignent la décision du Conseil, prise en conformité avec l'Article 5.3 des Statuts, de retirer les droits de souscription préférentiels des actionnaires de la Société existants et d'émettre les Nouvelles Actions.

5. Que toutes les Nouvelles Actions ont été entièrement souscrites et libérées par un apport en numéraire à la Société de Fonds pour un montant de quarante six millions trente cinq mille de dollars américains (USD 46.035.000) (duquel soixante mille dollars américains (USD 60.000) constituent le capital social et quarante cinq millions neuf cent soixante quinze mille dollars américains (USD 45.975.000) sont alloués au compte prime d'émission de la Société), ce montant se trouvant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation de:

- i. une lettre de Citibank confirmant la disponibilité des fonds;
- ii. une lettre signée par Christopher Beckett pour et de la part de la Société, confirmant la réception des Fonds, l'allocation des Fonds au capital social et à la prime d'émission et l'émission des Nouvelles Actions.

6. Qu'en conformité avec les Statuts, Cede & Co (candidat à la Depository Trust Company) sera enregistrée dans le registre des actionnaires de la Société à l'égard les Nouvelles Actions qui seront admises à la Bourse de New York.

7. Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital social souscrit, l'Article 5.1 des Statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à deux millions cent soixante mille dollars américains (USD 2.160.000) représenté par deux cent seize millions (216.000.000) d'actions sous forme nominative, sans valeur nominale. (...)

Frais

Les frais incombant à la société et mis à sa charge, en raison du présent acte, sont évalués approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant, que le notaire connaît par ses nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: T. LOHEST, J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51467. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163465/153.

(110189155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

M.H.R. Trading Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 10.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011163394/10.

(110189351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Enilec S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.176.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

NAIRE (MANAGEMENT), S.A., having its registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC 590488, (the Shareholder), represented by Mrs Antonella GRAZIANO, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 15th, 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of Enilec S.à r.l., with registered office at Luxembourg, incorporated following a deed dated December 15, 2004 published in the Mémorial C N°330 dated April 14, 2005 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and opening of the liquidation proceedings.
2. Appointment of the liquidator and determination of its powers.
3. Miscellaneous.

has required the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

In compliance with articles 141-151 of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the sole member decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution the sole member decides to appoint as liquidator of the Company AIM Services S.à r.l., having its registered office in L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, (the "Liquidator").

Third resolution

The sole member resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended, without requesting the authorization of the sole member in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

NAIRE (MANAGEMENT), S.A., ayant son siège social à Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC 590488, («l'Associé»), représentée par Madame Antonella GRAZIANO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 15 novembre 2011.

Ladite procuration restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé de la société a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de Enilec S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, No 33 du 14 avril 2005 (la «Société»).

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Dissolution de la Société et ouverture de la procédure de liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs
3. Divers.

A requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'associé unique décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède l'associé unique décide de nommer comme liquidateur de la Société: AIM Services S.à r.l., avec siège social à L-2082 Luxembourg, 14, rue Erasme, (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'associé unique décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. GRAZIANO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 novembre 2011. Relation: LAC/2011/52610. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163869/98.

(110190076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Memphis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.420.

Le bilan modifié au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011163395/12.

(110188985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

GMFM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6940 Niederanven, 141, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 164.917.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

- 1) Madame Madeleine Anne FELTES, demeurant professionnellement à L-6940, Niederanven, route de Trèves, 141,
- 2) Monsieur Marcel GOEDERT, gestionnaire de société, demeurant professionnellement à L-6940, Niederanven, route de Trèves, 141.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "GMFM S.à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet le commerce au sens le plus large, en gros et en détail, tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, d'articles de cadeaux, de jouets, de décorations, de petits meubles et d'articles de loisirs ainsi que l'achat, la vente, l'import et l'export de tous produits en liaison au développement des activités de l'objet social.

Elle peut encore réaliser toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT CINQUANTE (150) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Madame Madelaine Anne FELTES, préqualifiée,	25 parts
2.- Monsieur Marcel Goedert, préqualifié,	75 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de QUINZE MILLE EUROS (EUR 15.000.-) a été intégralement libéré par un apport en nature constituant un rachat de stock de même montant ainsi que le constate copie de la facture dont l'estimation a été faite par les futurs associés sous son unique responsabilité, dont une copie après avoir été signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée, de sorte que le montant de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'accord unanime de tous les associés.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (EUR 900,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante unique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Madeleine Anne FELTES, prédite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à 141, route de Trèves, L-6940 Niederanven.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec

Nous notaire le présent acte.

Signé: Feltes; Goedert, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15205. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163911/96.

(110189888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Jajah Technologies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 3, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 73.760.

I- Lors du conseil d'administration tenu en date du 20 octobre 2011, les administrateurs ont pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Trevor HEALY avec adresse professionnelle au 2513, Charleston Ave, CA 94043 Mt View, Etats-Unis de son mandat d'Administrateur classe B avec effet immédiat

- Cooptation de Craig WALLACE, avec adresse professionnelle au 2513, Charleston Road, Suite 102, 94043 Mountain View, Californie, Etats-Unis, au mandat d'Administrateur classe B, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes 2010 et qui se tiendra en 2011

II- Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 21 novembre 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Renouvellement du mandat de commissaire de R E A D S.à.r.l., avec siège social au 3a, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

- Acceptation de la cooptation de Craig WALLACE, précité, au mandat d'administrateur classe B, avec effet au 20 octobre 2011

- Renouvellement du mandat d'administrateur classe B de Craig WALLACE, précité, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014

- Géraldine SCHMIT, Administrateur classe A et Présidente, a changé son adresse professionnelle depuis le 1^{er} septembre 2011 et se trouve dorénavant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011163963/27.

(110189900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 164.844.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem.

THERE APPEARED:

“Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR”, a limited liability company, having its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

here represented by Ms. Mailys BLANCHARD-EGAN, employee, with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg,

by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”):

Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate Name. There is formed a private limited liability company under the name “Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l.” which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company’s nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1. The purpose of the company shall be to acquire, hold, manage and dispose of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities, rights and assets through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them. This includes direct or indirect investment in development or commercial utilisation of property and real estate.

3.2. The company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the company or any company belonging to the same group as the company (hereafter referred to as the “Connected Companies” and each as a “Connected Company”).

For purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same “group” as the company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3. The company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

The holders of the share(s) are referred to as the “Shareholders” and individually as a “Shareholder”.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

All shares of the Company will have equal rights.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company’s shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares. In case of a single Shareholder, the Company’s Share held by the single Shareholder are freely transferable.

In case of plurality of Shareholders, the share(s) held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management. The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder (s). In case of one manager, she/he/it will be referred to as the “Sole Manager”. In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (“conseil de gérance”) (hereafter referred to as the “Board of Managers”).

The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers. In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers. The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers. In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by two managers.

Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes. If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business Year

Art. 14. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31st December 2012.

Subscription - Payment

All the shares of the Company have been subscribed by “Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR”, previously named.

The shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, The shareholder passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr Daniel PEETERS, born on 16 April 1968 in Schoten (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg;

- Mr Dominique PRINCE, born on 29 October 1978 in Malmédy (Belgium), with professional address at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Mr Daniel PEETERS is appointed Chairman of the Board of Managers.

2) The Company shall have its registered office at 8, rue Heine, L-1720 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the party appearing, he signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahr zweitausendelf, am vierzehnten November.

Vor der unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

ERSCHIENEN:

„Goodman Property Opportunities (Lux) S.à r.l., SICAR“, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg,

hier vertreten durch Frau Mailys BLANCHARD-EGAN, Angestellte, mit Geschäftsadresse 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg,

aufgrund einer ihr erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Vorgenannte Vollmacht, die von der Bevollmächtigten der erschienenen Partei sowie dem unterzeichneten Notar ne varietur unterzeichnet wurde, verbleibt als Anlage bei der vorliegenden Urkunde und wird mit derselben bei den Registrierungsbehörden eingereicht.

Die wie oben bezeichnet vertretene erschienene Partei hat den unterzeichneten Notar beauftragt, die folgende Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung („société à responsabilité limitée“) notariell zu beurkunden:

Kapitel I. - Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form - Name der Gesellschaft. Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter dem Namen „Goodman Boysenberry Logistics (Lux) S.à r.l.“ errichtet, welche den Gesetzen, die für ein solches Unternehmen (im Folgenden die „Gesellschaft“) gelten, und insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (im Folgenden das „Gesetz“) sowie der vorliegenden Satzung (im Folgenden die „Satzung“) unterliegt.

Art. 2. Sitz der Gesellschaft. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, (Großherzogtum Luxemburg).

Er kann durch Beschluss einer außerordentlichen Hauptversammlung der Gesellschafter in Übereinstimmung mit den Bestimmungen für Satzungsänderungen an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Es kann jedoch der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat der Gesellschaft den Gesellschaftssitz innerhalb von Luxemburg-Stadt verlegen.

Sollte eine militärische, politische, wirtschaftliche oder soziale Situation entstehen oder unmittelbar bevorstehen, welche den gewöhnlichen Geschäftsverlauf der Gesellschaft an ihrem Sitz beeinträchtigen würde, so kann der Sitz der Gesellschaft zeitweilig und bis zur Normalisierung der Lage ins Ausland verlagert werden; diese provisorische Maßnahme hat jedoch keine Auswirkung auf die Staatszugehörigkeit dieser Gesellschaft, die ungeachtet dieser zeitweiligen Verlegung des Sitzes eine luxemburgische Gesellschaft bleibt. Der Beschluss hinsichtlich einer Verlegung des Gesellschaftssitzes ins Ausland wird durch den Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft getroffen.

Die Gesellschaft kann Büros und Niederlassungen sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland haben.

Art. 3. Gegenstand.

3.1. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Beteiligungen in jedweder Form an anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen; der Erwerb von Wertpapieren, Rechten und Vermögenswerten durch Beteiligung, Einlage, Festübernahme oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonstige Weise und insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen und ihre Verwaltung und Entwicklung. Dies beinhaltet ebenfalls die direkte oder indirekte Anlage in die Entwicklung oder wirtschaftliche Nutzung von Grundbesitz und Immobilien.

3.2. Die Gesellschaft darf ebenfalls die folgenden Geschäfte ausführen:

- die Aufnahme von Darlehen oder Krediten in jedweder Form;
- die Leistung bzw. Vergabe von Vorschüssen, Darlehen, Einlagen oder Krediten an ihre Tochtergesellschaften oder sonstige Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte, auch unwesentliche, Beteiligung hält, oder an jedwedes sonstige Unternehmen, das ein direkter oder indirekter Gesellschafter der Gesellschaft ist oder zur selben Gruppe wie die Gesellschaft gehört (im Folgenden die „verbundenen Gesellschaften“ sowie einzeln eine „verbundene Gesellschaft“).

Für die Zwecke des vorliegenden Artikels gilt ein Unternehmen dann als Teil derselben „Gruppe“ wie die Gesellschaft, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum an der Gesellschaft besitzt, sie kontrolliert oder von ihr oder gemeinsam mit ihr kontrolliert wird, egal ob als wirtschaftlich Berechtigter oder als Verwalter, als Vormund oder als sonstiger Treuhänder. Ein Unternehmen gilt als beherrschendes Unternehmen, wenn es direkt oder indirekt das Eigentum am Stammkapital der Gesellschaft vollständig oder wesentlich besitzt oder die Befugnis hat, die Geschäftsleitung oder Geschäftspolitik des anderen Unternehmens zu führen oder maßgeblich zu beeinflussen, sei es durch das Eigentum stimmberechtigter Wertpapiere, einen Vertrag oder auf sonstige Weise;

- die Stellung von Garantien, Bürgschaften oder sonstigen Sicherheiten, egal ob durch persönliche Verpflichtung oder durch Hypothek oder durch Belastung des gesamten oder eines Teils des Unternehmens, der (aktuellen oder künftigen) Vermögenswerte oder durch alle diese Methoden, zur Erfüllung aller Verträge oder Verpflichtungen der Gesellschaft oder verbundener Gesellschaften, sowie jedwede Hilfeleistung an die verbundenen Gesellschaften im Rahmen des luxemburgischen Gesetzes.

Dabei gilt, dass die Gesellschaft keine Geschäfte ausführen darf, die dazu führen würden, dass sie in einem Bereich tätig wäre, der als Bankaktivität zu betrachten wäre.

3.3. Die Gesellschaft kann alle rechtlichen, wirtschaftlichen, technischen und finanziellen Anlagen oder Geschäfte sowie generell alle Transaktionen ausführen, die zur Erfüllung ihres Zweckes erforderlich sind, sowie alle Tätigkeiten, die direkt oder indirekt mit der Erleichterung der Erzielung des Zweckes in allen oben beschriebenen Bereichen verbunden ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet.

Kapitel II. - Kapital, Anteile

Art. 5. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von jeweils einem Euro (1,- EUR) aufgeteilt.

Die Inhaber der Anteile werden als „Gesellschafter“ bezeichnet.

Zusätzlich zum Gesellschaftskapital kann ein Agiokonto eingerichtet werden, in welches der auf einen Anteil bezahlte Ausgabeaufschlag eingestellt wird. Der Betrag auf dem genannten Agiokonto steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung.

Alle Anteile der Gesellschaft beinhalten die gleichen Rechte.

Die Gesellschaft darf die eigenen Anteile im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen zurückkaufen.

Art. 6. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind die Anteile der Gesellschaft unteilbar, da nur ein Eigentümer pro Anteil zugelassen ist. Gemeinsame Miteigentümer müssen eine einzige Person zu ihrem Vertreter gegenüber der Gesellschaft bestimmen.

Art. 7. Übertragung von Anteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters ist der Gesellschaftsanteil, den der Alleingesellschafter hält, frei übertragbar.

Gibt es mehrere Gesellschafter, sind die Gesellschaftsanteile der einzelnen Gesellschafter gemäß den Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes übertragbar.

Kapitel III. - Management

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer, die durch Beschluss der Gesellschafter bestellt werden. Gibt es nur einen Geschäftsführer, so wird dieser als der „Alleingeschäftsführer“ bezeichnet. Gibt es mehrere Geschäftsführer, bilden sie einen Verwaltungsrat („conseil de gérance“) (im Folgenden der „Verwaltungsrat“).

Die Geschäftsführer brauchen keine Gesellschafter zu sein. Die Geschäftsführer können jederzeit mit oder ohne Grund durch Gesellschafterbeschluss abgesetzt werden.

Art. 9. Befugnisse des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Gegenüber Dritten hat der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat unbeschränkte Vollmacht, unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln und jegliche Tätigkeiten und Geschäfte durchzuführen und zu genehmigen, die mit dem Gegenstand der Gesellschaft in Einklang stehen, sofern die Bedingungen des vorliegenden Artikels erfüllt sind.

Sämtliche Befugnisse, welche nicht ausdrücklich per Gesetz oder durch die vorliegenden Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in den Zuständigkeitsbereich des Alleingeschäftsführers oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, des Verwaltungsrats.

Art. 10. Vertretung der Gesellschaft. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft im Falle eines Alleingeschäftsführers durch dessen alleinige Unterschrift oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer oder durch die Unterschrift einer vom Alleingeschäftsführer bzw. den beiden Geschäftsführern hierzu zu ermächtigenden Person verpflichtet.

Art. 11. Übertragung von Befugnissen und Vertretung des Alleingeschäftsführers oder des Verwaltungsrats. Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat kann für spezifische Aufgaben einem oder mehreren Ad-hoc-Vertretern Vollmachten erteilen.

Der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat legt die Verantwortlichkeiten und ggf. die Entlohnung eines solchen Vertreters, die Dauer des Vertretungszeitraums und andere maßgebliche Bedingungen dieser Vertretung fest.

Art. 12. Sitzung des Verwaltungsrats. Gibt es mehrere Geschäftsführer, so werden die Sitzungen des Verwaltungsrats durch einen (beliebigen) Geschäftsführer einberufen. Der Verwaltungsrat bestimmt einen Vorsitzenden.

Wenn alle Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind und auf die Formen und Fristen der Einberufung verzichtet haben, kann der Verwaltungsrat ohne vorherige Einberufung wirksam tagen und Beschlüsse fassen.

Jeder Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer schriftlich, durch Telegramm, Telefax, E-Mail oder Brief zu seinem Stellvertreter auf einer Verwaltungsratssitzung bestimmen. Ein Geschäftsführer kann einen anderen Geschäftsführer auch telefonisch zu seinem Stellvertreter bestimmen, wobei dies später schriftlich zu bestätigen ist.

Der Verwaltungsrat kann nur dann wirksam tagen und Beschlüsse fassen, wenn eine Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Verwaltungsrats gelten mit einfacher Mehrheit als angenommen.

Verwaltungsratssitzungen können per Telefon- oder Videokonferenz abgehalten werden, sofern jeder teilnehmende Geschäftsführer alle anderen teilnehmenden Geschäftsführer hören und von ihnen gehört werden kann, unabhängig davon, ob sie diese Technologie verwenden oder nicht, und dabei gilt jeder teilnehmende Geschäftsführer als anwesend und ist berechtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Ein schriftlicher Beschluss mit der Unterschrift aller Geschäftsführer ist ebenso zulässig und wirksam, als wäre er bei einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung angenommen worden. Ein solcher Beschluss kann in einem einzigen oder in mehreren separaten Dokumenten desselben Inhalts mit Unterschrift aller Verwaltungsratsmitglieder dokumentiert werden.

Die Protokolle aller Sitzungen des Verwaltungsrats sind vom Vorsitzenden oder in seiner Abwesenheit von zwei Geschäftsführern zu unterzeichnen.

Auszüge sind von einem Geschäftsführer oder einer von einem Geschäftsführer oder während einer Verwaltungsratssitzung dazu bestimmten Person zu beglaubigen.

Kapitel IV. - Gesellschafterversammlung

Art. 13. Befugnisse der Gesellschafterversammlung - Stimmrecht. Gibt es nur einen Gesellschafter, so übt der Alleingesellschafter sämtliche Befugnisse der Gesellschafterversammlung aus und hält die Beschlüsse schriftlich fest.

Gibt es mehrere Gesellschafter, kann sich jeder Gesellschafter, unabhängig von der Anzahl der von ihm gehaltenen Geschäftsanteile, an gemeinsamen Beschlüssen beteiligen. Das Stimmrecht der Gesellschafter steht dabei im Verhältnis zu ihrem Anteilbestand. Alle Anteile beinhalten die gleichen Stimmrechte.

Sofern alle Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, können sie unter Verzicht auf Formen und Fristen der Einberufung ohne vorherige Einberufung wirksam tagen.

Gibt es mehr als fünfundzwanzig Gesellschafter, sind die Gesellschafterbeschlüsse bei Gesellschafterversammlungen zu fassen, die unter Einhaltung der geltenden gesetzlichen Bestimmungen einzuberufen sind.

Gibt es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter, kann jeder Gesellschafter den Text der zu fassenden Beschlüsse erhalten und seine Stimme schriftlich abgeben.

Ein Gesellschafter kann sich auf einer Gesellschafterversammlung vertreten lassen, indem er schriftlich (oder per Fax oder E-Mail oder auf ähnliche Weise) einen Bevollmächtigten bestimmt, der kein Gesellschafter zu sein braucht.

Gemeinsame Beschlüsse gelten nur als wirksam gefasst, wenn die Gesellschafter, die sie annehmen, mehr als der Hälfte des Stammkapitals besitzen. Beschlüsse zur Änderung der Satzung können jedoch nur mit der (zahlenmäßigen) Mehrheit der Gesellschafter verabschiedet werden, die über mindestens drei Viertel des Stammkapitals der Gesellschaft verfügen, und gemäß allen sonstigen gesetzlichen Bestimmungen. Der Beschluss zur Änderung der Staatszugehörigkeit der Gesellschaft kann nur einstimmig gefasst werden.

Kapitel V. - Geschäftsjahr

Art. 14. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt jeweils am 1. Januar und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Zum Ende des Geschäftsjahres erstellt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat den Jahresabschluss sowie ein Inventar mit Bewertung der Aktiva und Passiva der Gesellschaft.

Jeder Gesellschafter kann am Sitz der Gesellschaft Einsicht in das oben genannte Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 15. Ausschüttungsrechte der Anteile. Von dem gemäß den geltenden gesetzlichen Bestimmungen ermittelten Reingewinn werden fünf Prozent der gesetzlichen Rücklage zugewiesen. Dieser Abzug ist nicht mehr obligatorisch, wenn der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat.

Soweit auf Gesellschaftsebene Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind und soweit nach Gesetz und Satzung zulässig, schlägt der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat vor, dass diese Beträge ausgeschüttet werden.

Die Beschlussfassung über die Ausschüttung sowie die Festlegung der Höhe einer solchen erfolgt durch die Gesellschafter gemäß den oben in Artikel 13.7 ausgeführten Bestimmungen.

Ungeachtet der vorstehenden Bestimmungen kann der Alleingeschäftsführer oder, falls es mehrere Geschäftsführer gibt, der Verwaltungsrat beschließen, an die Gesellschafter vor Ende des Geschäftsjahres auf der Grundlage eines Rechenschaftsberichts, aus dem hervorgeht, dass genügend Mittel zur Ausschüttung verfügbar sind, Zwischendividenden zu zahlen, wobei gilt, dass (i) der auszuschüttende Betrag ggf. die seit Ende des letzten Geschäftsjahres erzielten Gewinne, zuzüglich der Gewinnvorträge und der ausschüttungsfähigen Rücklagen, jedoch abzüglich der Verlustvorträge und der Beträge, die einer gemäß dem Gesetz bzw. der vorliegenden Satzung einzurichtenden Rücklage zuzuweisen sind, nicht übersteigen darf, und dass (ii) Ausschüttungen, die nicht den tatsächlich erzielten Gewinnen entsprechen, von den Gesellschaftern zurückzuzahlen sind.

Kapitel VI. - Liquidation

Art. 16. Auflösung und Liquidation. Die Gesellschaft wird nicht aufgrund des Todes, des Verlusts der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Konkurses des Alleingeschäftsführers oder eines der Gesellschafter aufgelöst.

Die Liquidation der Gesellschaft ist von der Gesellschafterversammlung in Übereinstimmung mit den geltenden gesetzlichen Bestimmungen zu beschließen.

Die Liquidation wird von einem oder mehreren Liquidator(en) durchgeführt, Gesellschafter oder nicht, der/die von den Gesellschaftern benannt wird/werden und dessen/deren Befugnisse und Entlohnung von den Gesellschaftern festlegt werden.

Kapitel VII. - Anzuwendende Rechtsvorschriften

Art. 17. Geltendes Recht. In allen Angelegenheiten, für welche in der vorliegenden Satzung keine spezifischen Vorkehrungen getroffen wurden, wird auf die Bestimmungen des Gesetzes verwiesen.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem Datum der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Zeichnung - Bezahlung

Alle Anteile der Gesellschaft wurden von der oben genannten „Goodman Property Opportunities (LUX) S.à r.l., SICAR“ gezeichnet.

Die Anteile sind vollständig bezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) ab sofort zur freien Verfügung der Gesellschaft steht, wie dem Notar nachgewiesen wurde.

Geschätzte Kosten

Die Kosten, Aufwendungen, Gebühren und Auslagen in jedweder Form, die in Verbindung mit der Gesellschaftsgründung von der Gesellschaft zu tragen sind oder ihr in Rechnung gestellt werden, werden auf etwa tausend Euro geschätzt.

Gesellschafterversammlung

Unmittelbar nach Gründung der Gesellschaft fasste der Gesellschafter die folgenden Beschlüsse:

1) Es werden für eine unbestimmte Dauer zu Geschäftsführern der Gesellschaft bestellt:

- Herr Daniel PEETERS, geboren am 16. April 1968 in Schoten (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg;

- Herr Dominique PRINCE, geboren am 29. Oktober 1978 in Malmédy (Belgien), Geschäftsanschrift 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg.

Herr Daniel PEETERS wird zum Vorsitzenden des Verwaltungsrats bestimmt.

2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 8, rue Heine, L-1720 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

WORÜBER die vorliegende Urkunde in Luxemburg, am Datum wie eingangs des vorliegenden Dokuments erwähnt, aufgesetzt wurde.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Wunsch der oben genannten erschienenen Partei auf Englisch verfasst wurde und eine deutsche Version im Anschluss erhält. Auf Wunsch derselben erschienenen Partei und bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschem Text ist die englische Fassung maßgeblich.

Nachdem das Dokument der erschienenen Partei vorgelesen worden war, wurde die vorliegende Urkunde von der erschienenen Partei zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: M. BLANCHARD-EGAN, J.-J. WAGNER.

Enregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. November 2011. Relation: EAC/2011/15456. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75,- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011161621/400.

(110188009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.

Memphis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.420.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011163396/12.

(110188986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Orion IPDL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.968.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 29 novembre 2011

L'associé unique de la Société;

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 29 novembre 2011;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: SGG S.A., ayant son siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Orion IPDL 3 S.a r.l. (en liquidation volontaire)

Signature

Référence de publication: 2011164037/20.

(110189612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Memphis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 131.420.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2011163397/12.

(110188987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Milano Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2011163400/14.

(110189063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

IREEF - One Finsbury Circus London PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.024,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 160.803.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses der Generalversammlung der Gesellschaft vom 31 Oktober 2011

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat am 31 Oktober 2011 beschlossen, mit Wirkung vom 1 November 2011 an,

1. Herrn Mark Weeden, „chartered accountant“, geboren am 4 Dezember 1954 in London, Vereinigtes Königreich, geschäftsansässig in 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg als Klasse B Geschäftsführer und

2. Frau Claudia Fuss, „account manager“, geboren am 26 November 1978 in Hermannstadt, Rumänien, geschäftsansässig in Maffeistraße 3, 80333 München als Klasse A Geschäftsführerin abuberufen

sowie

3. Frau Marion Geniaux, „senior fund finance manager“, geboren am 24 Januar 1984 in Bordeaux, Frankreich, geschäftsansässig in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg als Geschäftsführerin und

4. Herrn Fabrice Coste, „manager“, geboren am 1 April 1973 in Liège, Belgien, geschäftsansässig in 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg als Geschäftsführer auf unbestimmte Zeit zu ernennen.

Außerdem wurde beschlossen,

5. die Amtsausführung von Frau Venetia Budgen von Klasse A Geschäftsführerin auf Geschäftsführerin zu ändern.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 17.11.2011.

Marion Geniaux / Fabrice Coste
Geschäftsführerin / Geschäftsführer

Référence de publication: 2011164266/26.

(110189806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Mississippi Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 131.421.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2011163402/12.

(110188980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Modesty, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2612 Luxembourg, 31, rue Tawioun.
R.C.S. Luxembourg B 100.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérante

Référence de publication: 2011163403/12.

(110188842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Sarasin Investmentfonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.633.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 28. Oktober 2011

(...)

Vierter Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, Route d'Esch, L-1014 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wiederzuernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfindet und über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 31.06.2012 entscheidet.

(...)

Sechster Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung beschließt,

- Nils Ossenbrink (Chairman), Managing Director, Bank Sarasin & Co. Ltd., Basel
- Hans-Peter Grossmann, Managing Director, Sarasin Investmentfonds AG, Basel
- Frau Annemarie Arens, 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
- Frau Francine Keiser, Avenue John F. Kennedy 35, L-1855 Luxembourg, Luxembourg
- Herr Volker Sachs, Bonifatiusstrasse 19, D-63579 Freigericht, Deutschland

als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2012 stattfindet und über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 30.06.2012 entscheidet, wieder zu ernennen.

(...)

Für SARASIN INVESTMENTFONDS
Société d'investissement à capital variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2011164092/30.

(110189710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 novembre 2011.

Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 106.649.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 24 novembre 2011

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg avec effet au 24 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011163627/15.

(110189068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Mousseluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 125.825.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163404/9.

(110189253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Moussepage S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 143.576.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011163405/9.

(110189255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.

Musty Architectes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8460 Eischen, 8, rue de Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 80.757.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2011163406/12.

(110188844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 novembre 2011.
